

Conditions de location / TPE

Remise de 20% (10% sur moyennes durées) dans le cas de retrait à l'atelier , si réservation à J-2

J-1 : pas de remise Jour J : tarif express

C'est la date de signature du devis qui est prise en compte

Location courte durée - avec temps de transport

- Forfait WE : 83,75 € HT (ou 67 € si retrait) - **Express** : 103,75 € HT
De 4 à 7 jours : 93,75 € HT (ou 75 € si retrait) - **Express** : 113,75 € HT
De 8 à 14 jours : 122,50 € HT (ou 98 € si retrait) - **Express** : 142,50 € HT
De 15 à 30 jours : 156,25 € HT (ou 125€ si retrait) - **Express** : 176,25€ HT
- Supplément / puce internationale : 19€ HT - Init supp : 8 € HT

Location moyenne durée - avec temps de transport

- 1 mois ½ : 200 € HT (ou 180 €) - Express : 220 € HT
- 2 mois : 250 € HT (ou 225 €) - Express : 270 € HT
- 3 mois : 350 € HT (ou 315 €) - Express : 370 € HT

TPE non rendu le jour prévu (non imputable au transporteur) : facturation d'un supplément de 20 € / jour de retard après J+1, déductible de la caution

Le port

Nous prenons en charge le port Aller par transporteur ou coursier : dans ce cas, pas de remise

Une nouvelle livraison (pour cause d'absence ou d'adresse imprécise) vous sera facturée

Le port Retour est à votre charge, ou vous sera facturé (si enlèvement)

En cas d'urgence, supplément pour livraison le lendemain 9h = 15 € HT

Pour louer un terminal

Merci de nous fournir

- Devis signé + conditions signées
- Le règlement TTC de votre commande, par virement avant retrait ou sur place par CB (nouveau client)
- Copie pièce identité du responsable (nouveau client)
- Une caution de 500 € par TPE / chèque ou empreinte CB
- Votre N° de domiciliation et votre code banque

Pensez à vous procurer auprès de votre banque , la carte de domiciliation : son N° sert au paramétrage du TPE

Pour tout renseignement technique ou commercial

Par téléphone : 01 44 73 03 75 – Nicole Cristou

Par mail : nicole.c@easyloc.pro

Retour du devis signé / mail : nicole.c@easyloc.pro

Aucune expédition n'aura lieu avant réception d'un chèque de caution et du règlement

Toute détérioration sera facturée de 80 € à 450 € HT, selon les frais de remise en état.

Si nettoyage particulier nécessaire (étiquettes - liquides) : facturation de 6 € / TPE

Boîte sur mesure détruite ou non rendue : 10 € HT

Dans le cas où nous n'aurions pas reçu le règlement il sera déduit du montant de la caution en cas de non paiement (après relance).

En cas de non retour de l'appareil, **même imputable au moyen de transport choisi**, la caution sera encaissée , le client devant ensuite faire une réclamation à son transporteur, d'où l'intérêt d'assurer les colis.

Nos TPE sont mis à jour régulièrement et sont équipés de SIM multi-opérateurs, afin de pouvoir changer de réseau. Vous devez vérifier auprès de votre banque que votre contrat est compatible avec la nouvelle version 5.5

Les TPE sont chargés, paramétrés et livrés en état de fonctionnement : aucune indemnisation ne sera faite en cas de panne (réseau ou technique).

Si nécessaire, l'appareil sera échangé dans la mesure du possible.

CONDITIONS de REGLEMENT

- La facture de location doit être réglée au retrait des TPE (+ caution le cas échéant) par CB ,
chèque ou espèces

Vous pouvez préciser un délai d'encaissement du chèque

En cas d'expédition , le règlement (+ caution éventuelle) doit nous parvenir avant la date
d'envoi , et ne sera encaissé qu'au moment de la location

Dans le cas d'une commande supérieure à 20 TPE , il sera demandé un acompte de 20% qui
ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la commande moins de 4 jours avant
l'enlèvement

Dérogations au règlement à l'enlèvement

- Expédition en urgence à une entreprise déjà cliente et si Easyloc est en possession d'un
chèque de caution valide

- Retrait des TPE par un coursier , si chèque de caution

- Retrait des TPE par une personne non habilitée à payer (stagiaire , parent etc) si chèque de
caution

- Administrations qui ont fourni un bon de commande officiel

- Règlement par virement pour les entreprises qui utilisent ce mode de paiement mais avec un
délai de 2 semaines après l'enlèvement des appareils (si chèque de caution)

Au delà de ce délai le chèque de caution peut être encaissé

A _____ le _____

Nom du signataire

Nom de l'entreprise

Cachet et signature